

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LE PARE-BRISE À REMPLACER

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le Réseau Anti-Arnaques.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de Martial, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial a remarqué ce matin que le côté conducteur de son pare-brise présente un impact de gravillon.

Son premier réflexe est de consulter les sites internet afin d'obtenir des informations sur les prestations des principaux professionnels. Surprise : il constate que la majeure partie des interventions de remplacement d'un pare-brise sont assorties de cadeaux appréciables. C'est ainsi qu'il liste les 4 pneus offerts, ou une trottinette électrique, un spa gonflable ou un chèque cadeau de 200 €.

Prudent, il téléphone à son assureur qui lui indique l'existence d'une franchise, et lui rappelle que le montant de la facture plafonnée sur la base des barèmes constructeurs. En clair, certains professionnels ont trouvé le filon pour faire des affaires : proposer un cadeau à son client, surfacturer la prestation afin de financer le coût des cadeaux, et faire supporter la facture à l'assureur.

Marcel a, de plus, appris qu'en choisissant un garage partenaire, il n'aurait pas à avancer les fonds pour le remplacement du pare-brise.

En tout cas, il se promet dorénavant de se renseigner prioritairement, après chaque sinistre, auprès de l'assurance et non pas de céder aux tentations publicitaires.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)